



Comité des Œuvres Sociales de Bordeaux Métropole

PROJET ASSOCIATIF

MANDATURE 2024 – 2027

Suite aux résultats des élections professionnelles ayant eu lieu le 8 décembre 2022, et en application des statuts du COS, un nouveau Conseil d'Administration a pris ses fonctions le 11 mai 2023.

Il a pour mission la poursuite des évolutions amorcées et l'adaptation aux nouveaux enjeux de notre association pour satisfaire les besoins de ses adhérents dans le cadre de la politique sociale de Bordeaux Métropole.

Pour ce faire, le Bureau du Comité des Œuvres Sociales propose pour validation aux membres du Conseil d'Administration un projet associatif pour la mandature 2024 - 2027 sous forme d'objectifs et d'actions.

Les actions seront déclinées par fiche au fur et à mesure de leur mise en place.

LE CONTEXTE

L'association du Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Bordeaux Métropole a été créée le 15 février 2000. Ayant le statut juridique « association loi 1901 » elle s'inscrit dans l'action sociale de Bordeaux Métropole (*La Communauté Urbaine de Bordeaux jusqu'en 2015*) au profit de ses agents. Compte tenu du projet d'action sociale que s'est fixé la collectivité, de l'intérêt présenté par cette activité et de la qualité de ses adhérents, Bordeaux Métropole, en application des dispositions de sa délibération 2000-363 du 28 avril 2000, soutient l'action du COS dans le cadre de conventions reprenant les diverses obligations des deux parties.

Les adhérents :

En 2023, le nombre d'adhérents atteint les 5 805, contre 5 167, en 2019. Ce chiffre est en constante évolution en fonction des recrutements et des départs au sein de Bordeaux Métropole.

Pour mémoire au 31 décembre 2015, soit avant la mutualisation, le COS comptait 3 066 adhérents. Suite à cette forte augmentation du nombre de nos adhérents, nous avons pu obtenir l'évolution des moyens humains, le redimensionnement des locaux mis à disposition ainsi qu'une réévaluation de la subvention.

Vie associative :

Depuis février 2000, date à laquelle l'association a vu le jour, les Assemblées Générales se sont succédé, et les renouvellements statutaires des administrateurs ont suivi leur cours normal. L'association a enregistré des mouvements liés aux situations personnelles de certains membres, mais globalement, il n'y a pas eu de changements significatifs qui auraient mérité une analyse approfondie.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres issus des organisations syndicales et de 2 membres élus métropolitains représentant l'Administration. Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Le Bureau composé de 7 membres, se réunit toutes les semaines. L'assiduité des membres constitue un des points forts de la dynamique associative engagée.

Equipe professionnelle :

Le fonctionnement quotidien et l'accueil des adhérents sont assurés par une équipe de 8 personnes, agents mis à disposition par Bordeaux Métropole : 1 responsable administrative – 2 agents comptables – 5 gestionnaires de prestations. Elle connaît une certaine stabilité. Les évolutions constatées se sont produites dans le cadre d'une logique de parcours professionnel.

Depuis 2016, les bureaux du COS se situent au 10^{ème} étage de l'hôtel Métropolitain.

L'Administration :

Le COS est lié avec l'Administration de Bordeaux Métropole par une Convention d'Objectifs renégociée chaque année. Parmi les objectifs de la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole, l'association est appelée plus particulièrement à :

- Améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs et des vacances.
- Faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale à tous les moments de la vie et de la carrière.
- Motiver et valoriser les agents en créant des conditions attractives et participant à leur épanouissement.

Une interlocutrice dédiée assure le lien entre Bordeaux Métropole et le COS. Des points réguliers sont établis pour échanger sur nos fonctionnements respectifs ou sur des questions particulières.

Le projet associatif 2024-2027 :

Face aux constats d'une participation de plus en plus faible aux assemblées générales et d'une perte partielle du lien social avec les adhérents, le COS souhaitait concilier l'efficacité de l'organisation, le bien-être au travail des agents et le lien aux adhérents.

C'est dans ce contexte que le COS a souhaité disposer d'une étude permettant la définition des bases d'une organisation servant de cadre de référence pour les années à venir.

C'est pourquoi, courant 2022, accompagné par un prestataire externe, le Conseil d'Administration a engagé une démarche de réflexion sur les objectifs de l'association et son organisation, en vue de créer une véritable dynamique de changement autour d'un projet fédérateur et partagé.

Le Conseil d'Administration du 6 avril 2023 a validé les 4 axes issus de cette démarche, axes déclinés en fiches actions (cf ci-après).

L'ensemble de la démarche a été présentée en Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Finalisées par le Bureau, les fiches actions ont reçu validation du Conseil d'Administration du 11 mai 2023.

Les axes et actions validés constituent le projet associatif de la mandature 2024-2027.

Des groupes de travail mis en place dès 2023 vont œuvrer à l'affinement des actions, la mobilisation des moyens à mobiliser, leur mise en œuvre et la définition des critères d'évaluation.

AXE I – EVOLUTION DES ACTIVITES DU COS

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Ajuster le périmètre d'intervention du COS	<p><u>Action 1.1</u> : Préciser la définition de la vocation sociale du COS en s'assurant du juste équilibre entre l'objectif d'un « COS pour tous » et celui d'un COS à « vocation sociale ciblée »</p> <p><u>Action 1.2</u> : Garantir un équilibre entre l'action en faveur des familles et celle en faveur des personnes seules : S'assurer que les objectifs prioritaires définis sont atteints de manière équilibrée dans les différentes situations familiales</p>	2024
2	Ajuster les modalités d'intervention du COS	<p><u>Action 2.1</u> : Réinterroger la diversité des prestations en fonction des priorités validées : s'assurer que les objectifs prioritaires définis sont atteints de manière équilibrée avec une diversité de prestation adaptée</p> <p><u>Action 2.2</u> : Réinterroger le niveau participation des adhérents en fonction de la nature et du coût des prestations : s'assurer d'un équilibre général entre les besoins sociaux, le coût des prestations et le niveau de participation des adhérents</p>	2024
3	Optimiser la communication à destination de nos adhérents en utilisant des moyens rapides, modernes, permettant la diffusion des informations à destination du plus grand nombre	<p><u>Action 3.1</u> : Etablir une charte de courtoisie permettant d'identifier facilement et rapidement les informations données par le COS</p> <p><u>Action 3.2</u> : Optimisation de l'utilisation du site internet, de Tatou et des espaces physiques au niveau des locaux</p> <p><u>Action 3.3</u> : Création d'une newsletter</p>	2024

AXE II – EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU COS

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Garantir l'efficacité et la lisibilité du circuit décisionnel	<p><u>Action 1.1</u> : Préciser les responsabilités individuelles (Président(e) / vice-Présidents) et les responsabilités collectives (Bureau et Conseil d'Administration) : Clarifier et fluidifier le circuit décisionnel. Mieux définir les niveaux de responsabilités individuels. Affecter chaque décision au niveau le plus pertinent et en déduire l'ajustement des délégations qui en découle.</p> <p><u>Action 1.2</u> : Assurer un meilleur suivi des décisions du Bureau et du CA : S'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par le CA. <u>Action 1.3</u> : Permettre un bon dialogue de gestion.</p> <p><u>Action 1.4</u> : Redynamiser le fonctionnement des groupes de travail et commissions : Donner une nouvelle impulsion aux débats d'idées, à partir d'une réflexion commune sur les objectifs stratégiques. S'assurer que toute commission ait un objectif identifié, un « produit attendu ».</p>	2024 - 2025
2	Fluidifier le pilotage et les relations au quotidien	<p><u>Action 2.1</u> : Optimiser l'articulation élus du COS / agents et clarifier le rôle des acteurs : Permettre à chacun (élu, RAF, agent) de trouver sa place dans l'atteinte des objectifs.</p> <p><u>Action 2.2</u> : Préciser le rôle et les prérogatives de l'encadrement administratif : Clarifier les missions du ou de la responsable, la portée et les limites de ses responsabilités. Optimiser le fonctionnement de l'équipe et son management en formalisant la lettre de mission du ou de la responsable.</p>	2025 - 2026
3	Réunir l'ensemble des acteurs du COS dans un univers de travail original, facilitant la communication, le partage des savoirs et des expériences.	<p><u>Action 3.1</u> : Organisation d'un séminaire annuel animé par un intervenant extérieur à la structure. Un séminaire annuel associant toute l'équipe de salariés et les membres du bureau du COS sera l'occasion d'effectuer un bilan annuel de l'association et de donner une vision globale des temps forts à venir. Il définira notamment les principaux projets de l'année à venir et les commissions qui s'y rattachent. Le compte rendu de ses travaux sera remis au Conseil d'Administration en vue de la préparation du rapport d'activités et du rapport moral soumis à l'Assemblée Générale</p>	2025

AXE III – OPTIMISER LE MANAGEMENT ET LES PROCESSUS RH

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Optimiser le management et les processus RH	<p><u>Action 1.1</u> : Conforter le principe de polyvalence en précisant la portée et les limites de ce principe ainsi que les compétences requises associées (profil des agents et missions types).</p> <p><u>Action 1.2</u> : Mettre à jour les fiches de poste sur la base du projet de service : Optimiser le fonctionnement de l'équipe et son management, en y intégrant les fonctions de référent.</p> <p><u>Action 1.3</u> : Affiner le cadre de fonctionnement du télétravail : Consolider les bases communes sur le recours au télétravail. Permettre l'accueil téléphonique à distance.</p>	2024

AXE IV – POURSUIVRE LA RELATION AVEC L'ADMINISTRATION

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Poursuivre et garantir la continuité et la qualité des relations avec Bordeaux-Métropole	<p><u>Action 1.1</u> : Renforcer le dialogue avec l'Administration de Bordeaux Métropole par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique</p> <p><u>Action 1.2</u> : Prévenir l'évolution des besoins en réponse aux attentes des adhérents</p>	Immédiat

Décision du Conseil d'Administration Extraordinaire du 13 juillet 2023 :

FICHE D'ACTION A TITRE D'EXEMPLE

AXE 1 Evolution des activités du COS

Chantier 1.1 Ajuster le périmètre d'intervention du COS

Action 1.1.1 Préciser la vocation du COS

OBJECTIF(S)	Préciser la définition de la vocation sociale du COS et s'assurer du juste équilibre entre l'objectif d'un "COS pour tous" et celui d'un COS à "vocation sociale ciblée"		
Livrable production	<p>Un arbitrage sur le juste équilibre entre l'objectif d'un "COS pour tous" et celui d'un COS à "vocation sociale ciblée" :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Part des ressources du COS à consacrer aux plus démunis <ul style="list-style-type: none"> - Pour la couverture de leurs besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se soigner) - Pour la couverture de leurs besoins de vie sociale (loisirs, vacances) > Part des ressources du COS à consacrer aux prestations "universelles" (départ en retraite, médaille du travail...) > Part des ressources du COS à consacrer aux vacances des agents de "classe moyenne" ou "CSP+) 		
DUREE	3 mois		
PLANNING			
Début	01/09/2023		
Fin	31/12/2023		
REPARTITION DES ROLES			
Pilotes	à définir		
Contributeurs	à définir		
MODALITES DE TRAVAIL	<p>Organiser un débat en CA sur la base de la répartition actuelle des dépenses du COS</p> <p>Formaliser des orientations guidant les travaux des autres actions de l'axe 1</p>		
FACTEURS DE REUSSITE ET FREINS AU CHANGEMENT	<p>Définir si besoin au préalable ce que l'on entend par "les plus démunis"</p> <p>Rendre les travaux conclusifs</p> <p>Formaliser des orientations suffisamment claires pour que leur traduction dans la mise en œuvre des autres actions ne remette pas en cause l'objectif</p>		
COUTS / MOYENS			
AVANCEMENT	Calendrier		Etat d'avancement
	Date de début	Date de fin	A faire / En cours / Terminé
Etape 1 : Débats en CA	01/09/2023	01/11/2023	A faire
Etape 2 : Formalisation d'une note d'orientation	01/11/2023	31/12/2023	A faire
PROCHAINES ACTIONS A MENER ET DATES			
FICHE MISE A JOUR LE	27/03/2022		